

# MAIRIE D'ESSUILES – 60510

Département de l'Oise – Arrondissement de Clermont – Canton de St Just en Chaussée

## COMPTE – RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 NOVEMBRE 2022

Le seize novembre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en la salle Olivier DASSAULT, sous la présidence de Régis VANDEWALLE, Maire.

**Présents** : PETIT Emeline, CHANTRELLE Fabienne, FLAMAND Isabelle, DORTU Nadine, SCHNEIDER Christian, REZONJA Philippe, BREGEARD Michel, RICHARD Thierry, MATHYS Mickaël, WINDERICKX Jean-Luc

**Absents excusés** : LEPILLET Sonia, CANO Clélia, JOSSELIN Valéry

**Pouvoirs** : CANO Clélia donne pouvoir à REZONJA Philippe  
LEPILLET Sonia donne pouvoir à VANDEWALLE Régis

**Secrétaire de séance** : PETIT Emeline

**Publication en ligne** : 21 novembre 2022

### **Procès-verbal du 10 octobre 2022 :**

Un oubli sur la délibération n° 2022-24 concernant la vente d'une parcelle communale à M. et Mme CHANTRELLE peut induire en erreur le montant de la vente. Le conseil municipal a décidé la vente pour un montant de 8 500 € **l'hectare** (12a18ca) et non la parcelle. Seule une délibération prise par l'auteur de l'acte pourra corriger cette délibération.

Il est donc décidé d'abroger la délibération d'origine, d'en reprendre une nouvelle, et de l'ajouter à l'ordre du jour. Accepté à l'unanimité.

Le PV du 10 octobre 2022 est approuvé à l'unanimité.

#### ➤ **Vente parcelle – D 2022-31----- ADOPTÉ**

Vente parcelle ZE 38 appartenant à la commune à M. et Mme Sébastien Chantrelle pour 8 500 € **l'hectare** (12 a18). **Adopté à l'unanimité, sans Mme Fabienne Chantrelle qui n'a pas pris part au vote.**

#### ➤ **Arrêt du PLU – D 2022-30 ----- ADOPTÉ**

Après explications et informations prises auprès de M. Michel MARIA, représentant de la DDT, Messieurs Morgan DANSE et Etienne RICHARD, géomètres chez A.E.T. en charge du PLU de la commune et présents à la réunion, le Conseil Municipal décide **d'adopter l'arrêt du PLU avec 11 voix pour, 1 contre et 1 abstention.**

#### ➤ **Informations et questions diverses**

Les travaux du Syndicats des Sources sont en cours et dans les temps.

A l'étude : des devis vont être faits pour une table de ping-pong ainsi qu'un panier de basket et réfléchir à leur emplacement dans la commune.

Une demande pour un miroir en sortie de St-Rimault par la rue de la Chaussée a été faite : l'expérience a déjà été tentée sans succès : miroir qui tourne, est cassé. Ce n'est donc pas réalisable.

Il a été demandé de réfléchir quant à mettre la rue de la Place en sens unique : refusé à l'unanimité, mais étudie la possibilité de mettre un stop rue de la Chapelle pour faire ralentir.

M. le Maire fait le tour des remerciements reçus en retour du versement du bon secours octroyé aux habitants concernés.

M. Schneider, suppléant à la Communauté de Communes du Plateau Picard, a demandé lors de la dernière réunion de conseil communautaire s'il était possible de décaler d'un mois la date de fin de relevé des déchets verts (jusque fin novembre) : refusé par la CCPP.

Lors de la dernière réunion de conseil communautaire, la Gendarmerie présente exprimait son désaccord quant à l'extinction de l'éclairage public qui se généralise dans plusieurs communes, car les malfrats pouvaient se cacher plus facilement dans le noir. M. le Maire rappelle qu'il y a du pour et du contre et que le dispositif est à titre expérimental sur la commune.

Concernant l'éclairage public, certaines rues sont encore allumées : la commande d'horloges est faite pour désolidariser les rues entre-elles sachant que celles sur les départementales restent allumées. Une fois les horloges posées, les lumières s'éteindront comme prévues. La société Citéos explique que les nuits de Noël et l'An seront également éteintes car ils ne peuvent pas programmer l'extinction sur une seule journée.

Plusieurs riverains se sont plaint que la taille du Chemin du Tour de Ville dans la rue Pierre Petit diminue en largeur : un courrier sera fait à la ferme Compagnie en rappelant de respecter les limites.

En plus du débroussaillage, la taille en hauteurs des arbres de la rue d'En Bas jusqu'aux ruches + au-dessus du Chapitre sera faite en janvier.

Une réflexion autour de la création d'un conseil municipal pour les enfants va se mettre en place : quelle tranche d'âges, quels projets, attention portée par le conseil municipal etc...Emeline PETIT et Thierry RICHARD vont se rapprocher des parents.

Plusieurs habitations ont été porteuses de la cravate de la CCPP sur leurs poubelles afin de respecter les consignes : il est rappelé que lorsque les déchets sont trop importants il faut appeler la CCPP pour avoir une dérogation et pour que le personnel relève la totalité des déchets ménagers sans en laisser sur le trottoir et ne pas prendre de remarque.

Le stationnement rue de la Chaussée pose toujours problème : il va leur être rappelé de respecter la signalisation routière.

**Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30.**